



Secteur d'intervention ESA d'Aurillac

- Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- Communauté de Communes (CC) de la Châtaigneraie Cantalienne
- Communauté de Communes (CC) Cère et Goul en Carladès
- Communauté de Communes (CC) du Pays de Salers (cantons de Jussac et St Cernin)

CENTRE HOSPITALIER
HENRI MONDOR
AURILLAC



EQUIPE DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (ESA)

Suivi des personnes atteintes de
la maladie d'Alzheimer ou de
maladies apparentées.

ESA

50, avenue de la République BP 229 15002 Aurillac cédex

Tél. 04 71 46 56 56 Poste 34270 / 06 78 06 10 68

Mail : ssiad@ch-aurillac.fr

Horaires : Lundi, Mercredi et Vendredi 8h30-16h,
Mardi et Jeudi 8h30-16h30



L'ÉQUIPE

- Une cadre de santé
- Une ergothérapeute :
Gestion des demandes d'admission et des admissions, évaluation (cognitive, motrice, environnement et habitudes de vie), définition d'objectifs et de moyens thérapeutiques
- Une Assistante de Soins en Gériatrie (ASG) : mise en œuvre des activités thérapeutiques, transmissions
- Se déplace au domicile du bénéficiaire.

PLAN ALZHEIMER 2008/2012

Notre équipe a été créée en 2011 suite au Plan Alzheimer. Nous sommes formées aux soins d'accompagnement et de réhabilitation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou présentant des troubles apparentés.

Quelques exemples d'activités thérapeutiques

- Reprise des activités du quotidien importantes pour la personne aidée (cuisine, jardin, loisirs,...)
- Jeux de société (mémoire, logique, langage...)

Après un bilan réalisé en début de suivi avec détermination d'objectifs concertés avec le bénéficiaire et/ou son/ses aidant(s)

Durée de prise en soins :

15 séances d'une heure en moyenne sur 3 mois environ avec un rythme d'une fois par semaine. Le renouvellement des séances peut être prescrit une fois par an.

Un compte-rendu écrit, réalisé par l'ergothérapeute, sera adressé au médecin traitant à la suite du suivi par l'ESA.

BÉNÉFICIAIRES

Sur prescription médicale de votre médecin traitant ou d'un médecin gériatre, psycho-gériatre ou neurologue

Personnes vivant à domicile :

- atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladie apparentée
- présentant des troubles cognitifs associés à des troubles du comportement

Interventions **prises en charge à 100%** par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

OBJECTIFS

Pour le bénéficiaire

- Valoriser et favoriser la participation à des activités significatives pour le bénéficiaire
- Stimuler les fonctions cognitives
- Prévenir les complications et les troubles du comportement
- Maintenir et/ou améliorer la participation aux activités quotidiennes
- Stimuler l'activité gestuelle et motrice
- Contribuer à l'amélioration du bien-être

Pour l(e)s aidant(s)

- Conseiller pour l'adaptation de l'environnement matériel et humain
- Conseiller sur les attitudes à privilégier
- Informer sur la maladie et ses conséquences dans la vie quotidienne

Pour les autres professionnels

- Travailler en collaboration avec les professionnels médicaux, paramédicaux, sociaux, les structures médico-sociales et spécialisées, assurer un relais dans la mesure du possible.

